Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Fiscalité Revenus Locatifs Non meublés au réél

Par SophieRLDC

Bonjour,
J'ai acquis avec ma compagne un immeuble de 3 studios déjà loués en novembre 2022.
Je souhaite déclarer les revenus via la déclaration 2044.
Nous ne sommes pas en déclaration commune.
Questions :
1/ sur quelle déclaration dois je effectuer ma déclaration 2044 ?
2/ Dois diviser en 2 les revenus et les charges ?
Le pret immo est à nos 2 noms, comment faire ?
Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes en indivision.
Si c'est 50/50, vous déclarez chacun de votre côté sur la 2044 la moitié des revenus et la moitié des charges, y compris la moitié des mensualités du crédit.

Par AGeorges

Bonsoir Sophie,

Vous appliquez simplement la répartition telle que définie dans votre indivision d'achat à tout, recettes et charges.